

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 13154

présenté par
M. Bernalicis

ARTICLE 65

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet article révèle au grand jour les réelles intentions du gouvernement quant à l'avenir de nos retraites puisqu'il ratifie trois ordonnances visant à développer l'épargne retraite, c'est-à-dire une retraite par capitalisation. C'est ainsi que ce gouvernement, derrière des annonces mensongères sur son soi-disant attachement à notre système de retraite par répartition, encourage l'individualisme, l'égoïsme pour satisfaire les intérêts les plus cupides. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce gouvernement s'inscrit dans la droite ligne de François Fillon, qui en 2003 développait deux nouveaux produits d'épargne : le plan d'épargne retraite populaire (PERP) et le plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Pas étonnant lorsqu'on sait que le premier haut-commissaire aux retraites du gouvernement Philippe, Jean-Paul Delevoye, n'avait pas mentionné sa fonction d'administrateur au sein d'un Institut de formation de l'assurance (Ifpass) dans sa déclaration d'intérêts à l'HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique). Pas étonnant non plus lorsqu'on connaît l'étroite sympathie qu'entretiennent BlackRock et ce gouvernement. Les fonds de pension figurent parmi les principaux investisseurs institutionnels dans le monde. BlackRock un géant de la finance, détient plus de 6 000 milliards de dollars d'actifs, soit plus de deux fois le PIB français, dont les deux tiers concernent l'épargne retraite. Il lorgne désormais sur la France comme en témoignait Jean-François Cirelli le PDG de BlackRock France sur Franceinfo en Décembre 2019. La France Insoumise entend résister à son expansion et demande la suppression de cet article."